

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Du rôle des lisières de forêts

Sait-on à quel point le vent, soufflant librement au travers d'une forêt, peut nuire à son développement et à sa production ligneuse ? Les progrès de la science nous l'apprennent toujours mieux.

L'arbre, cette merveilleuse fabrique chimique produisant du bois, utilise comme matière première principale l'acide carbonique de l'air. D'où vient cet acide carbonique ? De l'extérieur partiellement, mais surtout du sol forestier, où il est produit en masse par la décomposition des brindilles, des feuilles et des aiguilles sèches, de ce qu'on appelle la couverture morte. Il est donc de première importance pour la forêt que la couverture morte puisse se décomposer normalement et l'acide carbonique atteindre la zone des cimes où s'opère la synthèse du bois.

Qu'advient-il lorsque le vent peut traverser librement le peuplement forestier ? D'abord, il emporte avec lui une partie de l'acide carbonique qui se trouve dans l'atmosphère forestière. Puis, il refroidit et dessèche le sol, ce qui réduit sa production d'acide carbonique, car les myriades de microorganismes qui travaillent à la décomposition de la couverture morte ont besoin de chaleur et d'humidité pour vivre. Enfin on sait aujourd'hui que l'élagage naturel des fûts, condition à la production de bois de service de premier choix, est le fait de champignons qui, eux aussi, ont besoin pour vivre de chaleur et d'humidité. Or, le vent rafraîchit et dessèche l'air forestier.

Dans l'intérêt de la production ligneuse, il faut donc empêcher le vent de s'engouffrer dans les peuplements. Cette fonction peut être partiellement remplie par le peuplement accessoire et par le sous-bois, lorsqu'ils ne font pas défaut, comme c'est souvent le cas dans nos forêts du Plateau. Mais elle est avant tout dévolue à la lisière, car il faut arrêter le vent à l'entrée de la forêt. Plus une lisière est épaisse et dense, plus ses arbres sont branchus et ses buissons touffus, mieux elle joue son rôle de brise-vent.

Et l'on comprend maintenant pourquoi les forestiers attachent tant d'importance aux lisières de forêts, pourquoi ils s'efforcent de les maintenir denses et continues et pourquoi ils s'opposent à leur destruction, même partielle.

Soleure, le 28 avril 1943.

Office forestier central suisse.

CHRONIQUE

Confédération

Ecole forestière. A été nommé assistant pour le cours de culture forestière (« Waldbau ») à la division forestière de l'E. P. F., M. *Christian Auer*, ingénieur forestier, de Fideris (Grisons) ; il est entré en fonction le 1^{er} avril 1943. Son prédécesseur, M. *Alfred Kurth*, ingénieur forestier,

de Soleure, aura à s'occuper, en qualité d'assistant extraordinaire, de problèmes spéciaux se rapportant à la culture forestière.

Approvisionnement en bois de feu des entreprises de transport. La Section du bois de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, dans sa circulaire 14 BH, du 29 mars dernier, a donné des instructions à ce sujet. Nous en extrayons ce qui suit : « La Section pour la production d'énergie et de chaleur a fixé à 150.000 stères la quantité de *bois de feu* qui doit être livrée aux entreprises de transport, en remplacement du charbon, pour la période allant du 1^{er} mai 1943 au 30 avril 1944. Ce bois est destiné à la traction, au chauffage d'ateliers et de dépôts, à divers emplois industriels (forges, etc.). Est compris dans cette quantité le bois dit d'allumage, qui était jusqu'ici attribué à part. La quantité de bois de feu à livrer ainsi aux entreprises de transport sera fournie par des contingents cantonaux constitués pour cela. » — A cette circulaire était jointe une première liste de répartition indiquant le canton fournisseur et l'acquéreur.

« La présente instruction ne concerne pas le bois de feu destiné au chauffage de locaux administratifs et des gares. Le droit à l'acquisition est fixé par les offices de combustibles compétents. »

La circulaire contient des *prescriptions spéciales* prévoyant entre autres ce qui suit : « *Catégories de bois.* Le mélange des différentes sortes de bois sera, basé sur les facteurs locaux de production, comme pour tous les autres consommateurs de bois de feu. On livrera le bois d'œuvre prélevé sur les coupes conformément aux instructions n° 11 BH et, en quantité limitée, les catégories ci-après désignées de bois de feu, en observant les proportions suivantes pour le mélange des catégories à livrer aux diverses entreprises de transport : au moins 70 % de bois d'œuvre, au plus 15 % de quartiers et de rondins (en stères), de branches (en stères), de çœnnaux (en stères) ou de fagots de quartiers (y compris une petite quantité de fagots de branches ou de délignures pour l'allumage), au plus 15 % de bois de souches et de racines. »

« La *livraison du bois* se fait, sauf convention différente, franco marchandise chargée, gare de départ. »

« Le *bois que l'entreprise de transport retire de ses propres forêts* doit être déclaré par elle à la Section du bois, et il en est tenu compte dans la fixation de la quantité qu'il lui est permis d'acquérir. »

Cantons.

Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier cantonal Monsieur *E. Favre*, actuellement inspecteur forestier d'arrondissement à Cormondèche. Le nouvel élu succède à Monsieur Ed. Lozeron, décédé récemment.

Soleure. *Extraits du rapport de gestion sur l'exercice 1942, par le Département forestier.* Ce canton a été mis, par l'autorité fédérale, dans l'obligation de fournir : 16.000 stères de bois à papier, 18.000 stères de bois carburant, 24.000 stères pour les régions déficitaires et l'armée.

soit au total 58.000 stères. Il a été exploité, en outre, 20.000 stères à titre de réserve cantonale pour les régions pauvres en bois. Les exploitations obligatoires (Zwangsnutzungen) se sont ainsi élevées à 78.000 stères.

Sous la direction de l'Office forestier central de Soleure, il a été organisé dans l'arrondissement II, à Biberist, trois cours de bûcheronnage, d'une durée de 14 jours, comptant chacun 18 participants. Ces bûcherons furent instruits dans le maniement des instruments les plus nouveaux et dans l'emploi de méthodes de travail judicieuses. — La Confédération et le canton ont payé 80 % de la dépense totale et les communes le solde (20 %). Le résultat s'est révélé très satisfaisant; aussi faut-il espérer que de tels cours auront lieu dans les autres arrondissements.

Le canton avait été mis dans l'obligation, par le Département fédéral de l'économie publique, de défricher, durant les deux étapes, 1942/43 une étendue boisée de 460 ha. Il tenta l'essai de faire défricher la plus forte part possible de cette superficie, à titre volontaire. A cet effet, tous les propriétaires de forêts furent invités à indiquer quelles parcelles — et de quelle étendue — se prêteraient le mieux à une telle opération. Le résultat fut, pour les arrond. III, IV et V, que 11 ha. seulement furent défrichés par des propriétaires de forêts privées; pour le canton entier, l'étendue ainsi mise à nu en 1941 et 1942 fut de 40 ha. Il reste donc à défricher obligatoirement encore 420 ha (en 1942, les défrichements ont eu lieu exclusivement dans la forêt privée, soit 12 ha. dans la zone protectrice et 10,7 ha. dans la zone non protectrice).

Protection. Durant l'année 1942, la production de semences forestières a été extrêmement abondante, spécialement chez le foyard et l'épicéa. C'est là, en ces temps de surexploitations auxquelles sont condamnées nos forêts, un fait doublement réjouissant.

Les dégâts causés par le chermès des aiguilles du sapin et par le némate de l'épicéa, comparés à ceux des années précédentes, ont fortement diminué d'importance. Par contre, la rouille vésiculeuse du pin Weymouth a été constatée à de nombreux endroits; de même l'orcheste danseur du hêtre est apparu avec une intensité particulière.

Exploitations et rendement. Ces données figurent au rapport sous forme de tabelles très complètes et fort détaillées; ainsi celles relatives aux forêts communales ne comprennent pas moins de 39 rubriques; on y trouve aussi les indications se rapportant à l'aménagement, le tout pour chaque commune séparément.

En résumé, les résultats principaux ont été les suivants :

Forêts domaniales. (1186 ha.) Montant des exploitations : 7,4 m³ par ha. (1941 : 7,0 m³). Rendement net : 159 fr. par ha. (1941 : 135) ou 21,50 fr. par m³ exploité (19,20 fr.). Dans les *forêts communales* (21.718 ha.), les résultats sont récapitulés comme suit : montant des exploitations : 9,1 m³ par ha. (1941 : 8,6 m³) Pour les trois communes de

Soleure, Granges et Olten, dont les forêts sont gérées par un inspecteur forestier communal, il s'est élevé à 11,0 m³ par ha. Rendement net : 164 fr. par ha. (1941 : 123 fr.) ou 17,90 fr. par m³ exploité (1941 : 14,30 fr.).

C'est dans ce canton que les *caisses forestières de réserve* des forêts communales ont pris leur plus beau développement. A la fin de 1941, leur montant s'élevait à 7.535.451 fr.; leur augmentation durant l'exercice 1941 a atteint la belle somme de 1.377.521 fr. Et pourtant on y a puisé, pour des buts non forestiers, pas moins de 385.680 fr. (fonds des pauvres et divers).

Dans les *forêts privées*, les exploitations, à l'inverse de ce qui eut lieu dans les forêts publiques, furent d'importance moindre que celles de 1941, soit de 5,8 m³ par ha., alors que l'année précédente elles s'étaient élevées à 6,3 m³. H. B.

BIBLIOGRAPHIE

A. Henne. Publication à l'occasion du centenaire de la Société forestière suisse. Un vol. in-8°, de 139 p., avec 12 planches hors texte. — Imprimerie Büchler & C^{ie}, à Berne (dépositaire pour la vente). Prix : 4 fr. (Travail publié à la demande de la Société forestière suisse.)

Nous avons eu le plaisir, plusieurs fois déjà, de citer ici le nom de l'inspecteur forestier fédéral retraité M. *Auguste Henne* et d'attirer l'attention sur l'activité admirable et désintéressée qu'il a déployé, depuis sa mise à la retraite, en faveur de notre Société forestière suisse. Il a publié en 1937 « *La Table des matières des périodiques de la Société forestière suisse, de 1850 à 1936* », puis « *La Liste des auteurs des articles parus dans les périodiques de la S. F. S., de 1850 à 1936* ». En 1939, à l'occasion de l'Exposition nationale de Zurich, il étudia l'action exercée par la S. F. S. sur le développement de l'économie forestière en Suisse. Les résultats de cette étude ont été publiés sous ce titre : « *Einfluss des Schweizerischen Forstvereins auf die Entwicklung des Forstwesens in der Schweiz, 1843 bis 1938* » (paru en allemand, chez Büchler & C^{ie}, en 1939; prix 3 fr.). Une analyse bibliographique en a été donnée au « J. f. s. » en 1939, à p. 246 et suivantes. Ajoutons que l'ouvrage est illustré de 19 planches hors texte, la plupart de belle venue.

Et voici que l'infatigable M. Henne, auquel le poids des années n'enlève rien à sa puissance de travail, apporte à la Société forestière suisse une nouvelle contribution à l'étude de son histoire, à l'occasion de la célébration de son centenaire¹. Cette publication fait suite à la brochure pu-

¹ A cet ouvrage sont annexés trois compléments des publications précédentes, soit : a) Table des matières des périodiques de la Société forestière suisse. Index des rubriques, 1937 à 1942 (suite; p. 277 à 322). b) Einfluss des Schweizer. Forstvereins auf die Entwicklung des Forstwesens in der Schweiz, 1939—1942 (suite; p. 145 à 150). c) Liste des auteurs des articles parus dans les périodiques de la Société forestière suisse, 1937 à 1942 (suite; p. 52 à 59).